



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations familiales

Question écrite n° 1560

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle la bienveillante attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur une proposition défendue par l'UDAF des Yvelines afin d'aider les familles en difficulté à assumer leurs responsabilités parentales. Il s'agit de promouvoir une application plus fréquente, quand les circonstances l'exigent, de la mise sous tutelle des prestations sociales enfant. Un tel dispositif de gestion de ces prestations aiderait les familles à retrouver la capacité de mieux assumer leurs responsabilités. En conséquence, il lui demande de prendre en considération cette proposition et d'envisager son éventuelle inscription dans le code civil.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mesure de tutelle aux prestations sociales enfants. Cette mesure fait partie intégrante du dispositif de protection de l'enfance, même si elle est actuellement prévue et régie par le code de sécurité sociale. Elle relève en effet d'un double objectif : protéger les enfants tout en aidant les parents à assumer leurs devoirs, tant financiers qu'éducatifs à leur égard. Elle propose un véritable accompagnement dans la durée sous le contrôle du juge des enfants. L'honorable parlementaire propose de redéfinir le cadre légal d'intervention de cette mesure en la rattachant aux textes sur l'assistance éducative inscrits dans le code civil. D'autres voies de réforme de ce dispositif peuvent être envisagées et sont suggérées par certains professionnels comme la création de son pendant administratif qui reposerait sur l'accord des parents indépendamment de tout contrôle judiciaire. D'autres propositions tendent à changer le nom donné à cette mesure pour la rendre moins stigmatisante, tout en modifiant ses conditions d'ouverture jugées désuètes. Une réflexion va être prochainement engagée sur cette question à la chancellerie pour explorer ces pistes de réforme.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1560

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2843

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3599